



# atouttri

Communauté d'Agglomération Argenteuil - Bezons (CAAB) • Communauté de Communes du Parisis (CCP) (Cormeilles-en-Parisis - La Frette-sur-Seine)

## Édito



Le syndicat Azur vient de prendre des initiatives très concrètes visant à améliorer encore le service qui vous est rendu.

**Pour les Cormeillais,** ce sera, prochainement, la fourniture gratuite de bacs de collecte des ordures ménagères, il en sera alors fini des sacs poubelles qui jonchaient les trottoirs. On les oubliera vite !

**Pour les Argenteuillais et les Bezonnais,** nous lançons une opération déchetteries mobiles qui vous permettra de vous débarrasser plus facilement de certains de vos déchets en toute sécurité. Ce dispositif limitera vos déplacements... c'est mieux pour l'environnement. Cette opération s'effectue en partenariat avec une association afin de favoriser la réutilisation de nos encombrants.

De plus, je rappelle que la déchetterie actuellement située 2, rue du Chemin Vert à Argenteuil vient d'être dotée d'un système d'enregistrement électronique et de vidéo protection, pour une plus grande qualité de service et de sécurité. Les modalités d'accès et les horaires restent les mêmes.

**L'amélioration de la gestion des déchets passe par un travail pédagogique constant à travers la sensibilisation des enfants.** Par exemple grâce à un concours qui concernera les centres de loisirs de nos quatre communes. Par ailleurs, Azur s'inscrit avec l'ADEME dans un programme de prévention et de réduction des déchets très actif, en parfaite harmonie avec les orientations du Grenelle de l'Environnement.

**Avec une meilleure gestion de nos déchets, la protection de l'environnement, c'est du concret.** Une mission essentielle que nous assumons, en votre nom, au meilleur coût possible.

**Le président**  
**Jean-Claude Delin**

## Collecte des ordures ménagères Les Cormeillais passent au bac !

Cormeilles-en-Parisis, la dernière commune du Syndicat où les habitants déposaient majoritairement leurs ordures ménagères dans des sacs posés ça et là sur les trottoirs s'apprête à être dotée de bacs roulants à couvercle vert dimensionné à leurs besoins. Plus pratique, plus hygiénique, plus solide, ce système constitue une avancée pour l'amélioration de la qualité de vie dans cette ville.

### Le calendrier

→ **Fin août début septembre,** vous recevrez dans votre boîte aux lettres un document précisant les modalités d'enquête et le calendrier détaillé de l'opération.

→ **Dès le 15 septembre et jusqu'au 15 décembre** vous devrez répondre à un questionnaire à transmettre au Syndicat Azur (par téléphone, par courrier ou par e-mail). C'est grâce à ces informations que le Syndicat sélectionnera la taille de bac la plus adaptée à vos besoins.



→ **Dès la mi-octobre 2010 :** Démarrage de la distribution des bacs dans tous les foyers de la commune.

### Les futurs bacs

Il s'agira de bacs gris à couvercle vert dans lesquels vous pourrez jeter vos ordures ménagères mises de préférence dans un sac poubelle.

## Budget : des dépenses maîtrisées

Le Syndicat Azur a voté son budget 2010. Après une baisse de 15% l'année dernière, la gestion sérieuse de ce budget porte de nouveau ses fruits d'économies. **Ainsi en 2010, le budget du Syndicat baisse encore de 17% avec des services supplémentaires.** Le Syndicat AZUR, via les sommes appelées, s'occupe de la collecte des déchets sur Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine et de l'ensemble du traitement des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat (Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine). La collecte sur les villes d'Argenteuil et de Bezons s'effectue en régie.



## Faites le plein de compost

Plus de deux cents personnes ont participé à la dernière opération de distribution de compost des 27 et 28 mars derniers. Les bennes de compost mises à la disposition des jardiniers ont été vidées en quelques heures dans une ambiance sympathique. Les agents du Syndicat et de Generis/VEOLIA Environnement ont accueilli les visiteurs et les ont aidés à faire le plein de cet engrais naturel produit avec les déchets verts collectés sur Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine en porte à porte et déposés à la déchetterie.

**Ne manquez pas notre prochaine distribution de compost qui aura lieu les 2 et 3 octobre 2010 de 10h à 16h au Syndicat Azur, 2 rue du Chemin Vert à Argenteuil.** Pour y participer, c'est simple ; il suffit d'habiter sur le territoire du Syndicat Azur et de vous présenter muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et d'un contenant (sac, seau, bac...). Renseignements au 01 34 11 70 31.



# QUIZZ pour les enfants



1 - Quelle est la quantité moyenne de déchets produite par habitant chaque année au Syndicat Azur ?

- A/ 50 kg B/ 100 kg C/ 200 kg D/ + de 400 kg

2/ Quelle est la part de déchets recyclables sur l'ensemble des déchets que nous produisons ?

- A/ 30% B/ 50% C/ 75% D/ 95%

3/ Que deviennent les bouteilles plastiques une fois recyclées ?

- A/ Elles sont jetées à la mer avec des messages à l'intérieur.  
B/ Elles servent à faire divers objets plastiques, ainsi que des pulls en laine polaire.  
C/ On les rend à leur état de matière première, le pétrole.  
D/ On en refait des bouteilles pour l'alimentaire.

4/ Que produisons-nous avec le verre recyclé ?



- A/ Rien.  
B/ Des vitres en verre, des miroirs, des verres...  
C/ Différents types de verre non alimentaire.  
D/ De nouvelles bouteilles en verre.

5/ Que faisons-nous des déchets verts ?

- A/ Du fumier. B/ Du désherbant.  
C/ Du compost. D/ Ils sont incinérés.

6/ Que fait le Syndicat des ordures ménagères déposées dans la poubelle traditionnelle ?

- A/ Des sculptures.  
B/ Il les fait incinérer.  
C/ Il les entrepose dans des dépôts en attendant de trouver une méthode pour les recycler.  
D/ Il les fait trier pour qu'elles soient recyclées.

7/ Que peut-on amener en déchetterie ?

- A/ Encombrants.  
B/ Déchets spéciaux (piles, huiles de vidange, batteries, peinture...).  
C/ Déchets de jardin (tonte de pelouse, branchage, feuilles mortes...).  
D/ Tous les déchets cités précédemment.

8/ Où faut-il amener les pneus usagés ?

- A/ A la déchetterie.  
B/ Dans votre poubelle traditionnelle.  
C/ Dans le bac gris à couvercle bleu.



9/ Que faire si votre bac gris à couvercle bleu est cassé ?

- A/ Déposer les déchets en surplus à côté du bac.  
B/ Contacter le Syndicat Azur pour qu'il vous l'échange gratuitement.  
C/ Prendre celui de votre voisin.  
D/ Contacter la police.

10/ Au centre de valorisation énergétique d'Argenteuil, combien de tonnes de déchets/heure sont brûlées ?

- A/ 7 B/ 14 C/ 21 D/ 54

Réponses  
10/B  
1/D - 2/C - 3/B et D - 4/D - 5/C - 6/B - 7/A, B, C et D - 8/A - 9/B

# Le tri à la maison,

IL SUFFIT DE METTRE LES BONS DÉCHETS DANS LA BONNE POUCELLE... ET LES PREMIERS ACTEURS DU TRI... C'EST NOUS !

OK pour le recyclage

- ▶ bouteilles et flacons en plastique
- ▶ briques alimentaires
- ▶ emballages métalliques
- ▶ emballages en carton
- ▶ journaux et magazines



EN VRAC, SANS SAC



Le bac à couvercle bleu Pour tous les emballages recyclables

**En cas de doute...**  
Contactez le Syndicat Azur au 01 34 11 70 31.  
Sinon, pas d'hésitation : jetez les emballages aux ordures ménagères. L'incinération au centre de valorisation énergétique du Syndicat Azur à Argenteuil est un procédé respectueux de l'environnement. Avec des fours et des systèmes de filtrage des fumées de dernière génération, cette installation répond aux normes européennes les plus exigeantes en matière de dépollution des fumées. Les résidus de l'incinération (mâchefers), sont neutralisés avant d'être réutilisés en sous-couche dans les travaux publics. Ce traitement va dans le sens du développement durable.



# c'est super simple

NE POUBELLE.  
OUS!

*Non pour  
le recyclage*

*A mettre à la poubelle  
traditionnelle*

- ▶ pots et barquettes en plastique
- ▶ les sacs de supermarché
- ▶ les boîtes à œufs en plastique
- ▶ les couches culottes
- ▶ les emballages sales (boîtes de pizzas à emporter, etc.)
- ▶ les tubes de dentifrice ou autres pâtes



*Ca va également  
à la poubelle*



**RIEN DE TOUT  
CELA DANS LE  
BAC DE TRI**

**DANS UN SAC  
POUBELLE**



## En cas d'erreur...

Vous trouverez peut-être votre poubelle non ramassée et ceinturée d'un ruban adhésif "erreur de tri". Explication : un contrôle du contenu des bacs emballages est effectué périodiquement par les techniciens habilités du syndicat et le personnel de collecte. Cela permet de signaler les erreurs aux habitants. **C'EST UNE INFORMATION, PAS UNE SANCTION.** Ce contrôle permet de collecter uniquement les emballages qui sont recyclables et évite un voyage inutile des déchets non recyclables. C'est surtout un excellent moyen de vous informer et de vous sensibiliser.

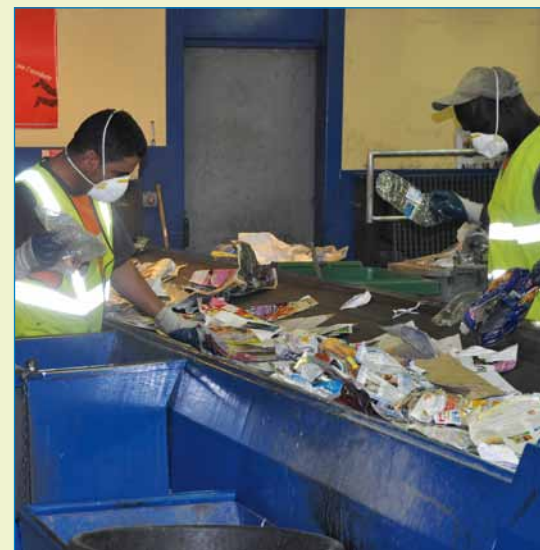
## Après la collecte, une seconde vie pour nos déchets

### ▶ Les ordures ménagères : la co-génération, c'est notre quotidien

Elles sont brûlées dans l'usine du Syndicat à Argenteuil. La chaleur permet de produire :

- de l'électricité pour l'équivalent de 38000 logements,
- de la vapeur pour alimenter le réseau de chauffage urbain d'Argenteuil (5500 logements) et une usine.

### ▶ Les déchets recyclables



Ils sont dirigés vers le centre de tri de Montlignon dans le Val-d'Oise. Le tri s'effectue par étapes successives.

**1 / pré-tri manuel** destiné à récupérer les cartons encombrants.

**2 / crible à étoiles** : ce dispositif met de côté les petits déchets et sépare les emballages plats (papiers, cartons, cartonnets) des corps creux (canettes, bouteilles, etc.).

**3 / tri des papiers et cartons.** Ce tri s'effectue au moyen d'un «paper spike» qui capte les cartons et cartonnets et laisse passer les journaux et magazines directement dirigés vers un semi-remorque.

**4 / tri des emballages en plastique.** Un tri optique automatique sépare les bouteilles en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) des récipients en PET (Polyéthylène Téréphtalate) qui sont deux plastiques distincts.

**5 / récupération des emballages métalliques** par un système magnétique. Ces emballages sont dirigés vers une presse.

**6 / récupération des emballages en aluminium.**

**7 / compactage** des différents matériaux ensuite dirigés vers des usines de recyclage.

# Du côté des animations du Syndicat

14 avril

Un projet pour l'environnement, une visite pour les enfants



Dans le cadre de la semaine du développement Durable, le Syndicat Azur et la mairie de quartier du Val Nord ont proposé une visite découverte du centre de tri des déchets de Montlignon aux habitants du quartier. Parmi les visiteurs, une dizaine d'enfants accompagnés d'adultes bénévoles de l'association "Valdoco". Un groupe de bénévoles de l'association "Un Bouchon Une Espérance" (UBUE) s'était joint à cette visite guidée par deux ambassadeurs du tri du syndicat Azur. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un projet de l'association "Valdoco" autour du thème de l'environnement.

10 avril

## Respectons notre quartier

Le Syndicat Azur a participé à la 4<sup>e</sup> édition de l'opération «Respectons notre quartier» organisée par la mairie de Quartier du Val Nord d'Argenteuil dans le cadre, cette année, de la semaine du développement durable de la ville. Le syndicat Azur, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération, a proposé un stand d'information sur le tri et le recyclage. Les visiteurs, en particulier les enfants, ont participé à des jeux tels que «La roue du tri» et les différents quizz ludiques destinés à mieux comprendre les gestes de tri au quotidien et les principes du recyclage des déchets ménagers.

5 mai

## Découverte du centre de traitement des végétaux de Montlignon

Le centre de traitement des déchets végétaux de Montlignon a ouvert ses portes aux habitants des 4 villes du Syndicat Azur parmi lesquels un groupe de travailleurs handicapés du Centre d'Aide par le Travail «La Montagne» de Cormeilles-en-Parisis. Les 13 salariés accompagnés de 3 moniteurs et d'un groupe d'une vingtaine de Cormeillais ont bénéficié d'une visite commentée du centre de traitement où les déchets végétaux sont transformés en compost.

→ Si vous êtes responsable d'association ou si vous souhaitez organiser une visite de groupe de ce centre, contactez le Syndicat Azur qui se chargera d'organiser votre visite en liaison avec les délégataires.

## Les infos pratiques de la déchetterie

L'adresse : 4 rue du chemin vert

Les horaires : Ouvert tous les jours (sauf 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai)

- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai : 9h à 18h
- Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : 9h à 20h

## Les déchets à la mode écolo

Un défilé de mode "écolo-design" : voilà ce qui se prépare dans de nombreux centres de loisirs à l'initiative du Syndicat Azur. Les enfants devront présenter, sous forme de mini-défilés de mode, des modèles d'accessoires de mode entièrement réalisés avec des déchets recyclables propres. Un jury se rendra dans les centres participants pour découvrir les défilés en vue de déterminer les trois centres gagnants. Il récompensera l'originalité des créations, les explications sur le choix des matériaux et les connaissances en matière de tri et de recyclage.



Syndicat **Azur**



2 rue du Chemin Vert • 95100 Argenteuil  
Tél. : 01 34 11 70 31 • Fax : 01 34 11 70 32

Atoutri n° 35 est distribué à 61 000 exemplaires.

Direction de la publication :

M. Delin, président du Syndicat AZUR

Conception : Agence RDVA - 01 34 12 99 00

Imprimerie EDGAR

Papier 100 % recyclé

Symbol Freelifé - garanti sans chlore



BON À DÉCOUPER

## Commandez votre composteur individuel de jardin

Bon à retourner sous enveloppe affranchie, accompagné de votre chèque au Syndicat AZUR : 2 rue du Chemin Vert - 95100 Argenteuil



**Vous pouvez directement retirer votre composteur au Syndicat Azur muni de votre chèque.**  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

**Oui, je désire commander**

Mon composteur individuel de jardin de 400 litres, idéal pour un jardin entre 200 à 400 m<sup>2</sup>.

**et je joins mon chèque de 20 €**

à l'ordre du Trésor Public.

Nom .....

Prénom .....

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Tél. : .....

Ville.....

Date..... Signature

Ci-joint un chèque à l'ordre du Trésor Public.